



Commune de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2011

Procès-verbal

Présents : Monsieur Didier BONNARD, Maire

Mme Colette BLANCHARD - Mrs André MASLANKIEWICZ & Emile PERRAUD, Adjoints.

Mmes Valérie CARPIN - Christine COCHET & Marie-Françoise PASCAL - Mrs Michel BATTISTELLA - Pierre DUPORT - Bruno FORT - Fabrice GALLET & Roland MOISSET, Conseillers Municipaux.

Absents : Eric CURTET - Alain BOUVET & Laurent JOLY

Secrétaire de séance : Fabrice GALLET

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Ordre du jour :

➤ Délibérations

- Projet de construction d'un groupe scolaire :
 1. Validation Avant Projet Définitif
 2. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre
 3. Demandes de subventions
- Gestion déléguée des services de l'eau et de l'assainissement

➤ Informations diverses

➤ Questions diverses

Monsieur Fabrice GALLET est nommé secrétaire de séance.

Procès-verbal du 24 novembre : Pas d'observations. Il est adopté à l'unanimité.

➤ Délibérations :

● **Projet de construction d'un groupe scolaire :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide l'étude d'avant projet définitif (APD) réalisée par le groupement ESPACE PROJET/COSINUS/STRUCTURES BATIMENT/THERMI FLUIDES
- valide l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux pour laquelle s'engage le maître d'œuvre au stade avant projet définitif à hauteur de 1 693 000 .00 € HT
- autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre fixant la rémunération définitive du maître d'œuvre à 172 686.00 € HT
- sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR

● **Délégation du service public de l'eau et du service public d'assainissement :**

➤ Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la discussion engagée lors du précédent conseil et communique différents éléments permettant de se prononcer sur le maintien de la gestion déléguée du service de l'eau potable et sur le principe de la délégation du service public d'assainissement. Il rappelle que le contrat d'affermage pour le service de l'eau expire le 31/03/2012. Compte tenu du délai des procédures de mise en concurrence, il appartient au conseil municipal de se prononcer dès à présent sur le mode de gestion futur des ces deux services publics. Le conseil municipal, sachant que ce choix pourra être revu à la fin de la procédure d'appel des offres, se prononce à l'unanimité en faveur du principe de délégation de service public pour assurer la gestion du réseau de l'eau potable et la gestion du réseau d'assainissement et autorise Monsieur le Maire à lancer la

procédure de consultation.

➤ Monsieur Bonnard précise ensuite que, compte tenu de l'importance et de la complexité technique de la procédure il est nécessaire de prévoir une assistance dans la conduite des opérations. Il indique qu'il a d'ores et déjà consulté trois cabinets de conseil et ouvre immédiatement les plis. Monsieur le Maire communique le résultat de cette consultation et demande au conseil municipal de se prononcer sur le choix du bureau à qui sera confiée la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour ces procédures de délégation.

- EAU+01 = 4 900.00 € HT par procédure
- SCERCL SAS = 6 500.00 € HT par procédure
- GUESAC EAU = 10 500.00 € HT pour les 2 procédures (soit 5 250.00 € HT/ procédure)

Après étude de ces propositions, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de confier à la société EAU+01 les contrats d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour procédure de délégation de service public pour la gestion du réseau de l'eau potable et la gestion du réseau d'assainissement.
- autorise Monsieur le Maire à signer lesdits contrats et toute pièce nécessaire à ce dossier.

➤ Monsieur le Maire explique enfin au conseil municipal que la commission d'ouverture des plis relative à la délégation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Cette commission étant présidée par le Maire.

ELECTION DES TITULAIRES :

La liste déposée est constituée comme suit :

LISTE 1 : Bruno FORT – Colette BLANCHARD – Emile PERRAUD

Il est procédé au scrutin :

Nombre de votants : 12

Suffrages exprimés : 12

Nombre de voix pour la liste 1 : 12

Sont élus titulaires : Bruno FORT – Colette BLANCHARD – Emile PERRAUD

ELECTION DES SUPPLEANTS :

La liste déposée est constituée comme suit :

LISTE 1 : Pierre DUPORT – André MASLANKIEWICZ – Michel BATTISTELLA

Il est procédé au scrutin :

Nombre de votants : 12

Suffrages exprimés : 12

Nombre de voix pour la liste 1 : 12

Sont élus suppléants : Pierre DUPORT – André MASLANKIEWICZ – Michel BATTISTELLA

➤ **Informations :**

☞ Monsieur le Maire informe des différents échanges entre l'Union des Sapeurs Pompiers et le conseil général sur la prise en charge des allocations de vétérances versées aux anciens pompiers volontaires par les communes. Monsieur Bonnard indique qu'il ne trouve pas anormal que les communes contribuent à cette allocation pour les anciens pompiers volontaires et précise que la participation de la commune est estimée à environ 4 500.00 €

☞ Monsieur le Maire indique que plusieurs habitants du lotissement « les chandelles » se plaignent de la prolifération des chats qui occasionnent de nombreux désagréments notamment au niveau des ordures ménagères dont les sacs sont régulièrement éventrés.

La SPA a été saisie et des trappes de capture seront installées après accord des propriétaires.

☞ Cérémonie de présentation des vœux à la population : VENDREDI 13 JANVIER à 18 h 00 à la salle des fêtes

➤ **Questions diverses :**

☞ Mr DUPORT évoque le projet de création d'un nouvel espace commercial à Belley. Ce point fera l'objet d'une décision de vente de terrain par la Communauté de Communes Belley Bas-Bugey dans sa prochaine séance du mardi 20 décembre.

Mr DUPORT rappelle les difficultés rencontrées par les commerçants du centre ville dont l'inquiétude grandit suite à ce projet.

Monsieur DUPORT demande donc aux délégués de la commune de s'opposer à cette vente de terrain lorsqu'elle sera soumise au vote du conseil communautaire.

Monsieur Bonnard, délégué, lui répond qu'il relayera l'inquiétude exprimée et demandera des précisions sur le projet lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

☞ Mr GALLET rappelle la question évoquée lors de la réunion de quartier concernant l'entretien du Faraboz. Il indique qu'il a interrogé le syndicat du Furans dont les statuts permettent d'intervenir sur les affluents du Furans. Le Président du syndicat n'est pas contre une intervention mais les fonds du syndicat ne permettent pas d'engager cette dépense dans l'immédiat.

☞ Mr BONNARD indique que le point poste fermera le 31 décembre en raison de la cessation d'activité de Mr et Mme Carpin et en l'absence de repreneur.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 15 décembre 2011.

Chazey-Bons, le 16 décembre 2011

Le Maire, Didier BONNARD